

REFERENTIEL DES ACTIVITES ET DES COMPETENCES - CQP TOTC

Cod_Fonction	FONCTIONS	Cod_Act Princip	Cod_Compétences Op	Compétences / Critères - TOTC	Compétences Critères
<b>F1 Management de la prévention des Travaux Sur Cordes</b>					
<b>A1 Exploiter la base documentaire de l'entreprise et des modes opératoires généraux</b>					
				<b>C1</b> Conseiller le chef d'entreprise ou son représentant sur les aspects prévention La réglementation spécifique aux Travaux sur cordes est maîtrisée Les bonnes pratiques de la profession des Tvx sur Cordes sont maîtrisées Une évolution des pratiques de l'entreprise est suggérée Les retours d'expériences sont formalisés et retransmis à la direction de l'entreprise	<b>C1</b> Crit.1 Crit.2 Crit.3 Crit.4
			<b>CLEF</b>	<b>C2</b> <b>Collecter une information disponible en interne ou en externe</b> L'évolution éventuelle de la réglementation est prise en compte La base documentaire de l'entreprise est exploitée Les guides de bonnes pratiques de la profession et de l'entreprise sont exploités La veille technologique est assurée	<b>C2</b> Crit.5 Crit.6 Crit.7 Crit.8
				<b>C3</b> Mobiliser une ressource ou expertise interne ou externe Les interlocuteurs ou structures de prévention sont identifiées, Les compétences d'un expert sont sollicitées si besoin, Les interlocuteurs internes sont identifiés et sollicités le cas échéant	<b>C3</b> Crit.9 Crit.10 Crit.11
			<b>CLEF</b>	<b>C4</b> <b>Formaliser les modes opératoires d'interventions sur cordes</b> Les modes opératoires sont préparés pour validation par l'encadrement Le mode opératoire est diffusé aux personnels	<b>C4</b> Crit.12 Crit.13
				<b>C5</b> Analyser les modes opératoires d'accès en hauteur des prestataires et sous traitants Les inter- actions des sous traitants ou prestataires avec les opérations de travaux sur cordes sont identifiées Les modes opératoires du sous traitant ou de l'entreprise sont adaptés	<b>C5</b> Crit.14 Crit.15
			<b>CLEF</b>	<b>C6</b> <b>Proposer la révision d'un mode opératoire</b> Les retours expériences issus du terrain sont collectés et analysés Selon l'importance du RetEx des modifications sont proposées et validées par l'encadrement	<b>C6</b> Crit.16 Crit.17
<b>A2 Gerer les dispositifs de protection contre les chutes de hauteur</b>					
				<b>C7</b> S'assurer du suivi de l'enregistrement des EPI Le respect de la procédure de contrôle des EPI est vérifié Les EPI utilisés sur chantier sont pointés/rapprochés du registre EPI Les EPI des personnels intérimaires sont contrôlés ou vérifiés Les EPI jugés défectueux ou non conformes sont réformés ou isolés	<b>C7</b> Crit.18 Crit.19 Crit.20 Crit.21
			<b>CLEF</b>	<b>C8</b> <b>S'assurer de la bonne gestion des amarrages et des cordes</b> Les points d'amarrages utilisés par les cordistes et préalablement définis sont respectés Les variantes proposées par le CQP2 du chantier sont validées Les règles fondamentales d'équipement des cordes sont contrôlées Le nombre de cordes mises à disposition est cohérent avec les besoins en équipement du chantier et conforme aux règles de l'art définies par la profession Le respect de la procédure d'enregistrement et de contrôle de l'entreprise est vérifié Le bon emploi des cordes sur chantier est vérifié <b>régulièrement</b> Les retours d'expériences du chantier sont gérés suivant la procédure de l'entreprise	<b>C8</b> Crit.22 Crit.23 Crit.24 Crit.25 Crit.26 Crit.27 Crit.28
				<b>C9</b> Conseiller la personne en charge des achats des dispositifs de protection Une veille technologique des matériels est assurée en continu Des préconisations sont effectuées en fonction d'un contexte chantier particulier ou sur sollicitation du Responsable des Travaux	<b>C9</b> Crit.29 Crit.30

**REFERENTIEL DES ACTIVITES ET DES COMPETENCES - CQP TOTC**

Cod_Fonction	FONCTIONS	Cod_Act Princip	Cod_Competences Op	<b>Compétences / Critères - TOTC</b>	<b>Compétences Critères</b>
		<b>A3</b>		<b>Organiser les mesures de prévention spécifiques au chantier</b>	
			C10	Réaliser l'évaluation préalable comparée justifiant les travaux sur cordes ou validant les modes opératoires La connaissance des différents moyens d'accès est effective L'analyse du milieu est réalisée et les impossibilités techniques sont identifiées La décomposition des tâches est réalisée, le "volume risque" est quantifié Les raisonnements sont objectifs	<b>C10</b> Crit.31 Crit.32 Crit.33 Crit.34
	<b>CLEF</b>		C11	<b>Analyser les risques liés aux travaux sur cordes</b> Chaque phase de travail est décomposée Les risques propres, importés et exportés sont définis/formalisés Les conditions météorologiques et les réseaux à proximité sont pris en compte La technicité de l'opération en terme de sécurité et d'organisation est <b>évaluée ou mesurée ?</b>	<b>C11</b> Crit.35 Crit.36 Crit.37 Crit.38
			C12	Définir les mesures de prévention spécifiques dans le périmètre du chantier La base vie, les zones d'accès et de stockage, les modes d'approvisionnement, les voies de circulation, déchargement et retournement sont positionnés durablement et en sécurité La signalisation, les accès, les consignations éventuelles et équipements nécessaires à la réalisation des ouvrages sont définis Les moyens de prévention proposés sont pertinents et applicables	<b>C12</b> Crit.39 Crit.40 Crit.41
			C13	Présenter les mesures de prévention spécifiques au chantier Les documents HSE du chantier sont complétés et présentés pour être visés par le Responsable de Travaux Le personnel mis à disposition est informé des risques du chantier et des mesures de prévention associées. La signalisation et les accès dédiés au chantier sont présentés et justifiés  Les méthodes et moyens de communication internes et externes au chantier sont présentés Si nécessaire, les services de secours spécialisés sont informés préalablement des risques spécifiques du chantier et de ses accès	<b>C13</b> Crit.42 Crit.43 Crit.44 Crit.45 Crit.46
	<b>CLEF</b>		C14	<b>Actualiser en cours de travaux les mesures de prévention spécifiques au chantier</b> Les visites sécurité chantier sont réalisées Des informations sont diffusées lors d'échanges régulièrement organisés L'évaluation de la pertinence des moyens de prévention est effectuée Les RetEx chantier sont pris en compte Les risques générés par la modification des phases ou des opérations sont pris en compte	<b>C14</b> Crit.47 Crit.48 Crit.49 Crit.50 Crit.51
			C15	Contribuer à l'élaboration du planning travaux La phase d'équipement des cordes sont prises en compte dans l'élaboration du planning Les moyens matériels et humains sont évalués et adaptés aux travaux à réaliser Les moyens matériels et humains sont ajustés en continu	<b>C15</b> Crit.52 Crit.53 Crit.54
	<b>CLEF</b>		C16	<b>Faire appliquer sur chantier les modes opératoires et mesures de prévention</b> La diffusion des modes opératoires à jour est assurée Le protocole d'accueil sécurité du chantier est pris en compte par le prestataire extérieur  La bonne compréhension et l'application des modes opératoires sont contrôlés, en cas de dérive majeure, les travaux sont arrêtés Les actions correctives immédiates ou différées sont proposées Les aspects comportementaux sont pris en compte, les éventuelles dérives corrigées Le processus d'amélioration continue de l'entreprise est <b>déclenché</b>	<b>C16</b> Crit.55 Crit.56 Crit.57 Crit.58 Crit.59 Crit.60

REFERENTIEL DES ACTIVITES ET DES COMPETENCES - CQP TOTC

Cod_Fonction	FONCTIONS	Cod_Act Princip	Cod_Compétences Op	Compétences / Critères - TOTC	Compétences Critères
--------------	-----------	-----------------	--------------------	-------------------------------	----------------------

**F2 Anticipation des situations et ou intervention d'urgence**

A4 Organiser ou prévoir les situations et ou interventions d'urgence					
CLEF	C17	<b>Formaliser les modes opératoires d'évacuation et de secours</b>			<b>C17</b>
		Les informations inhérentes et nécessaires au processus d'évacuation d'urgence sont recherchées			Crit.61
		Les informations inhérentes et nécessaires au processus de secours sont recherchées			Crit.62
		Le protocole permettant d'alerter la hiérarchie et(ou) les services de secours spécialisés est défini			Crit.63
Les éléments du message d'alerte à transmettre sont adaptés au contexte du chantier et/ou aux procédures spécifiques de secours			Crit.64		
	C18	Adapter un mode opératoire d'évacuation et de secours			<b>C18</b>
		Des améliorations ou compléments au Plan d'évacuation d'urgence sur le poste du travail sont proposées			Crit.65
Des améliorations ou compléments au processus de secours sur le poste du travail sont proposées			Crit.66		
CLEF	C19	<b>Anticiper les conditions d'aménagement du poste de travail pour faciliter son évacuation ou la prise en charge d'une victime</b>			<b>C19</b>
		Les préconisations du Plan de Prévention et les éventuelles procédures particulières sont intégrées lors de l'équipement des postes de travail.			Crit.67
		Les équipements de secours spécifiques sont définis			Crit.68
Les zones de prise en charge ou de mise en sécurité d'une victime sont identifiées			Crit.69		
	C20	Vérifier la méthode de secours appropriée			<b>C20</b>
		Un exercice pratique en situation reconstituée au poste de travail, selon les critères du Plan de Secours est prévu le cas échéant,			Crit.70
		Les moyens humains et matériels nécessaires à l'intervention de secours sont validés			Crit.71
		Les accès et des moyens matériels nécessaires pour aborder la victime sont vérifiés			Crit.72

**F3 Communication et contribution à la démarche qualité de l'entreprise**

A5 Animer la démarche prévention de l'entreprise					
	C21	Susciter les remontées d'informations terrain			<b>C21</b>
		La présence, la disponibilité et l'écoute facilitent la liberté de parole des personnels de terrain.			Crit.73
		La participation et l'animation de groupe d'échanges permet le recueil d'informations et d'expériences terrain			Crit.74
		Les difficultés exprimées par le terrain sont prises en compte et exploitées			Crit.75
CLEF	C22	<b>Remonter les informations auprès des personnes responsables</b>			<b>C22</b>
		Les documents chantier sont consultés et exploités régulièrement			Crit.76
		Les actions correctives immédiates sont engagées et communiquées oralement			Crit.77
Les actions correctives différées sont formalisées			Crit.78		
	C23	Echanger sur la sécurité avec les acteurs en lien avec le chantier			<b>C23</b>
		Les préventeurs du chantier (SPS, OPPBTP) sont consultés pour avis ou conseil.			Crit.79
		Les préventeurs institutionnels (DTTEFP, CARSAT) sont pris en compte et orientés vers les interlocuteurs internes			Crit.80
	C24	Accompagner la rédaction d'un Retour d'Expérience (RetEx)			<b>C24</b>
		Des outils de résolution de problème sont maîtrisés et le choix de l'un d'entre eux est adapté à la problématique rencontrée			Crit.81
		Les ressources et expériences de l'entreprises sont mobilisées et en cas de difficultés une ressource externe est sollicitée			Crit.82
		Les informations complémentaires ou nécessaires sont recherchées et collectées			Crit.83
La rédaction du RetEx est initiée après le recueil d'information			Crit.84		
CLEF	C25	<b>Contribuer au processus d'amélioration continue de l'entreprise</b>			<b>C25</b>
		Les innovations pertinentes sont formalisées suivant le processus de l'entreprise			Crit.85
		Les dérives potentielles sont identifiées			Crit.86
		Les axes d'amélioration sont proposés et mis en œuvre			Crit.87
La base documentaire est alimentée			Crit.88		